



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E151351

VALABLE JUSQU'AU 10/06/2024

ÉDITÉ LE

03/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/12/2014

Forme juridique : SARLU

Capital : 170 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 2014B01325

Siret : 808 426 647 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 163137176 S 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 163137176 S 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : BOUYSSOU SARLU

5 RUE SOUS L'EGLISE
63210 ST BONNET PRES ORCIVAL

Téléphone : 06 78 62 99 85

Portable : 06 78 62 99 85

Fax :

Site Internet :

E-mail : entreprise.bouyssou@hotmail.fr

Responsabilité légale :

BOUYSSOU NICOLAS GÉRANT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/03/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/03/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	25/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/03/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/03/2022
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	30/03/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.